Procedure file

Informations de base DEC - Procédure de décharge Décharge 2022: Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA) Sujet 8.70.03.12 Decharge 2022

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination	
	CONT Contrôle budgétaire		14/06/2023	
		SARVAMAA Petri		
		Rapporteur(e) fictif/fictive		
		S&D RÓNAI Sándor		
		renew europe. STRUGARIU Ramona		
		EICKHOUT Bas		
		CZARNECKI Ryszard		
		KUHS Joachim		
		OMARJEE Younous		
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination	
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures		13/11/2023	
		ZDECHOVSKÝ Tomáš	3	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire		
	Budget	HAHN Johannes		

Evénements clés			
28/06/2023	Publication du document de base non-législatif	COM(2023)0391	
12/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

04/03/2024	Vote en commission		
21/03/2024	Dépôt du rapport de la commission	<u>A9-0106/2024</u>	
10/04/2024	Débat en plénière	-	
11/04/2024	Résultat du vote au parlement		
11/04/2024	Décision du Parlement	T9-0268/2024	Résumé

Informations techniques			
Référence de procédure	2023/2164(DEC)		
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge		
Etape de la procédure	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel		
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/12966		

Portail de documentation					
Document de base non législatif		COM(2023)0391	28/06/2023	EC	
Cour des comptes: avis, rapport		N9-0096/2023 JO C 000 27.10.2023, p. 0000	26/10/2023	CofA	
Projet de rapport de la commission		PE753.532	15/01/2024	EP	
Avis de la commission	LIBE	PE756.192	25/01/2024	EP	
Amendements déposés en commission		PE757.240	12/02/2024	EP	
Document de base non législatif complémentaire		06180/2024	12/03/2024	CSL	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0106/2024	21/03/2024	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0268/2024	11/04/2024	EP	Résumé

Décharge 2022: Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA)

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (avant le 19.1.2022, le Bureau européen d'appui en matière d'asile) pour l'exercice 2022 sur l'exécution de son budget pour l'exercice 2022 et d'approuver la clôture des comptes de cet exercice.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2022 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement a adopté, par 473 voix pour, 126 contre et 2 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales contenues dans la <u>résolution</u> sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'agence

Le budget final de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile pour l'exercice 2022 s'élevait à 186.842.192 EUR, soit une augmentation de 12,46% par rapport à 2021.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de lexercice 2022 ont abouti à un taux dexécution budgétaire des crédits dengagement de lannée en cours de 96,23%, soit une légère baisse de 0,44% par rapport à 2021 (96,67%). Le taux d'exécution des crédits de paiement s'est élevé à 89,55%, soit une baisse de 1,36% par rapport à l'année précédente 2021 (90,91%). Le Parlement a noté avec inquiétude un taux d'annulation relativement élevé (15%) des fonds reportés de 2021 à 2022, manquant ainsi l'objectif annuel de l'Agence de moins de 10%.

En 2022, l'Agence a procédé à un examen semestriel de son budget 2022 qui l'a amenée à demander à la Commission une subvention supplémentaire de 12 millions d'euros en engagements et de 6 millions d'euros en paiements pour faire face aux tâches supplémentaires résultant de la crise humanitaire déclenchée par linvasion russe de IUkraine.

Il existe un manque de clarté et des interprétations différentes concernant les arrangements conclus entre lUnion et les pays associés à

lespace Schengen qui servent de base juridique au calcul des contributions de ces pays. Cette question devrait être résolue.

Autres observations

Le Parlement a également formulé une série d'observations concernant les performances et la politique du personnel.

Il a notamment souligné que :

- la performance de l'Agence a été mesurée par rapport à 204 objectifs annuels, dont 48% ont été dépassés, 26% atteints, 10% presque atteints, 12% retardés et 4% non applicables:
- l'Agence a été confrontée à de nouvelles tâches et à de multiples défis en raison de l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie. Elle a étendu ses opérations à six États membres supplémentaires, débouchant sur des plans opérationnels dans un total de 14 États membres;
- l'Agence a aidé ces États membres à mettre en uvre la directive relative à la protection temporaire et a soutenu un programme de transfert volontaire aidant les personnes fuyant l'Ukraine à se réinstaller dans l'Union et à demander une protection temporaire;
- au 31 décembre 2022, le tableau des effectifs était pourvu à 90% (87% en 2021), avec 333 agents temporaires engagés sur 371 postes d'agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union (contre 366 postes autorisés en 2021):
- des inquiétudes ont été exprimées concernant la gestion et les procédures internes de l'Agence, étant donné qu'en 2022, l'OLAF a ouvert une enquête sur les politiques de gestion et de personnel, impliquant prétendument du népotisme, ainsi qu'une enquête relative au non-respect des droits de l'homme;
- l'Agence devrait continuer à apporter son soutien aux États membres et aux pays tiers dans le traitement des demandes d'asile et de migration;
- le budget devrait être axé sur le recrutement de personnel supplémentaire, si nécessaire, pour aider les États membres à garantir un examen juste et équitable des demandes d'asile de protection internationale, en particulier des interprètes et des psychologues pour les demandeurs appartenant à des groupes vulnérables.

Transparence					
RÓNAI Sándor	Rapporteur(e) fictif/fictive	CONT	26/01/2024	EUAA	
ZDECHOVSKÝ Tomá?	Rapporteur(e) pour avis	LIBE	25/08/2023	European Union Agency for Asylum	